



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation
Aménagement du hameau de Malvieille commune de Chambon sur Dolore
Terre natale du créateur du fruit la clémentine

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée, marché à procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Contexte :

Conformément aux objectifs de la Charte 2011-2026, le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez s'est fixé pour objectif **de construire une culture paysagère partagée reposant sur la singularité et la valorisation de sites naturels ou d'éléments du patrimoine auprès du public, en améliorant leur accessibilité et leur compréhension.**

A ce titre, le Syndicat mixte du Parc Livradois-Forez en accord avec le département du Puy-de-Dôme prévoit en 2024 de réaliser des aménagements de sites visant la valorisation patrimoniale et paysagère du site qui a vu naître « frère Clément », créateur du fruit la clémentine. Le village de « Malvieille », et plus précisément l'espace commun, le couderc, sera l'objet d'une valorisation qui pourra prendre des



formes multiples : valorisation des ruines de la maison natale, du petit patrimoine, source bâtie, évènementiel...

Objet du marché :

Conception et réalisation des aménagements de la parcelle ZC 82 - commune de Chambon-sur-Dolore (63980).

Ces aménagements devront intégrer les enjeux suivants :

- Proposer une narration textuelle et spatiale autour de la création de la clémentine.
- Valoriser le patrimoine et le vocabulaire paysager vernaculaire présent sur et autour du hameau de Malvieille.
- Inclure la municipalité et les habitants du hameau dans la réflexion et l'aménagement du couderc, afin de porter collectivement un projet qui s'ancre dans une réalité de terrain, en lien avec les usages existants et souhaités.
- Faire de ce couderc un lieu qui rassemble avec des usages pratiques, pluriels et réversibles pour qu'il soit au maximum apprécié et utilisé par les habitants.
- Produire un livret attractif racontant l'histoire de la création de la clémentine.

Démarche participative :

Le projet pourra dans la mesure du possible impliquer les habitants de Malvieille en amont de la conception et la réalisation des aménagements. Cette phase sera assurée par le Parc naturel régional Livradois-Forez et la Communauté de communes Ambert Livradois Forez.

Calendrier :

Il est envisagé que la mission se déroule de mars 2024 à octobre 2024 :

- mars 2024 : Lancement du projet et premières interventions
- automne 2024 : travaux d'aménagement et plantation éventuelle d'arbres et arbustes

Comité de suivi du projet :

Le comité de suivi du projet est composé : du Parc Livradois-Forez (Maître d'ouvrage), de la commune de Chambon-sur-Dolore, de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez et du CAUE du Puy-de-Dôme.

Chaque phase du projet devra faire l'objet d'un COPIL/COTECH et d'une présentation de livrables.



Le rapport définitif correspondant à cette mission sera fourni en 2 exemplaires papier couleur ainsi qu'une version informatique sur clé USB (version Word et PDF, photographies et graphiques en format jpeg, cartographies et fichiers techniques en format modifiable).

4- Compétences

Les prestataires ou groupement de prestataires devront obligatoirement présenter les compétences dans la conduite de projets de conception similaire (aménagement paysager, valorisation patrimoniale).

Des compétences dans la conduite de projets participatifs et dans la conception d'éléments de mobiliers peuvent également être nécessaires.

5- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Planning d'intervention (30%)
2. Compétences de l'équipe, compréhension du projet et méthode (40%)
3. Prix de l'offre (30%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

6- Pièces constitutives de la consultation

Le présent document descriptif de la consultation et le devis.

7- Propriété des données cartographiques et des études

Les photographies, les cartographies, les schémas et les dessins techniques illustrant le rapport pourront être exploités par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image.

Le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage de cette étude dans toute communication interne ou externe.

Le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées de cette étude ou des données cartographiques ou techniques.

Éléments financiers

Pour ce projet, le Parc Livradois-Forez dispose d'un budget maximum de 14 000 € TTC.

8- Durée du marché

Le présent marché débutera à la notification du prestataire et durera **jusqu'au 1^{er} novembre 2024**.



9- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

10- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de factures suivant l'avancement des prestations.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

11- Acomptes

- Un premier acompte de 50% du montant total de la prestation sera versé à la signature du présent marché, sur présentation d'une facture.
- Un deuxième acompte de 50% valant solde du marché sera versé à la remise du rapport définitif.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

12- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **mercredi 31 janvier 2024** à 12h00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ La présentation succincte de l'équipe
- ✓ Le calendrier et planning d'intervention envisagé
- ✓ Une note méthodologique
- ✓ Un maximum de 4 pages des compétences du prestataire sur des projets similaires
- ✓ Le devis
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez